


SERVICE ENCOMBRANTS ET DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE (DEEE)

Uniquement sur appel téléphonique

 **N° Vert 0 800 49 50 61**

Volume collecté par rendez-vous :
2m³ pour les encombrants
1m³ et moins de 90 kg pour les
DEEE

Encombrants acceptés :

- Bois (meubles, planches...)
- Canapé
- Fauteuil
- Fenêtre (sans vitrage)
- Ferraille
- Literie
- Porte (sans vitrage)
- Revêtement de sol (lino, parquet, tapis)
- Sanitaire (acier, alu., fer, inox sans grès)

DEEE acceptés :

- DEEE pesant moins de 90 kg.

SERVICE ENCOMBRANTS ET DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE (DEEE)

Encombrants refusés :

- Amiante
- Ballon d'eau chaude
- Bouteille de gaz
- Carrelage
- Carton
- Ciment
- Déchets verts
- Fonte
- Gravats
- Laine de verre
- Plâtre
- Pneu, toutes pièces automobiles
- Pot de peinture
- Verre
- Vêtements

QUE SIGNIFIE LE POINT VERT ?



C'est une contribution financière que
verse le fabricant du produit à la société
Éco-Emballages pour le programme de
recyclage des emballages ménagers.

Cela n'indique pas forcément que
l'emballage est recyclable.

LE TRI

UN GESTE
ÉCO CITOYEN
qui vous va bien



www.sictomregionrambouillet.com



Imprimé par TOFP Impression - 28520 Gallardon - 02 37 31 18 00 - www.vyart.com © 2017 - 02 18